© Drogues Info Service - 4 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Visite médicale d'embauche

Par Profil supprimé Postée le 01/01/2012 22:01

Bonjour,

Je viens de réussir un concours de la fonction publique, pour travailler dans des métiers administratifs du ministère de l'intérieur.
Ma visite médicale d'embauche est prévu dans 3 semaines.

Je crois savoir qu'un test urinaire est prévu lors de la visite médicale.
Mais je n'arrive pas à savoir si un test de dépistage de stupéfiant aura lieu.

Ma question est donc :
Peut-il y avoir un tel test de prévu dans la fonction publique ?
Et si j'ai bien compris on doit prévenir l'employé avant un tel test, mais quel est le délai minimum pour avertir l'employé ?

Merci par avance,

Mise en ligne le 05/01/2012

Bonjour,

Votre employeur a le droit de vous soumettre à un dépistage de stupéfiants mais a l'obligation de vous en informer à l'avance, sans qu'il y ait à notre connaissance de délai minimum.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre service téléphonique au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.